



CDI accepté oralement - Rétractation

Par **Hexter**, le **13/11/2019** à **23:13**

Bonjour à tous,

J'ai eu une proposition de CDI récemment par une entreprise A que j'ai accepté oralement au téléphone auprès d'un manager et confirmé par la suite auprès d'une RH. À la suite de cela j'ai reçu un mail qui disait : "suite à notre appel de ce jour, je vous confirme ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord : poste, salaire, date de début, ..." envoyé par le manager. Cependant pas de lettre de promesse d'embauche ni de signature, juste ce mail reprenant les informations sur lesquelles nous avons échangées avec le manager qui me demande également tout les docs pour mettre en place le contrat.

Cependant j'ai une autre entreprise B qui m'a contactée aujourd'hui et dont l'offre me plaît beaucoup plus.

Je souhaiterais donc faire machine arrière avec l'entreprise A en me désistant. Est-ce possible du fait que j'ai accepté oralement le poste et que j'ai reçu un mail derrière (cependant rien de signé) ou est-ce que cela est trop tard (le poste devant commencer jeudi pro)? Y a-t-il un risque que l'entreprise se retourne contre moi ?

Merci beaucoup pour vos réponses !